



Alliance écologiste indépendante

des Citoyens en Politique au-delà du clivage droite-gauche

Parmi les 10 premiers partis français

Monsieur le Préfet de la Creuse
Place Louis Lacrocq
BP 79
23011 GUÉRET CEDEX

Le 15 juin 2016

Monsieur le Préfet,

Je me permets de vous écrire suite à la saisine de l'OEDA vous demandant de constater la caducité de l'arrêté n° 2013008-02, en date du 8 janvier 2013, par lequel il a été délivré à la SAS Alliance Millevaches une autorisation d'exploiter un élevage de bovins à l'engraissement d'une capacité de 1 000 places, au lieu-dit « Puy des Prades », sur le territoire de la commune de Saint-Martial-le-Vieux. Selon le Code de l'Environnement, article R. 512-74 alinéa 1er, l'exploitant à 3 ans pour mettre sa structure en service, ce qui est bien suffisant. La loi s'applique à tous les exploitants. Il n'y a aucune raison de laisser un délai supplémentaire et illégal à la SAS Alliance Millevaches.

Je vous demande de:

- constater la caducité de l'arrêté n° 2013008-02.
- informer la SAS Alliance Millevaches de la caducité de l'autorisation d'exploiter ;
- enjoindre et interdire, dans les plus brefs délais, à la SAS Alliance Millevaches d'entreprendre toute exploitation et toute activité d'engraissement à venir sur le site.

A défaut de réaction de votre part, je n'hésiterai pas à saisir le Tribunal Administratif aux côtés de l'OEDA.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de ma considération distinguée.

Jean Marc Governatori,
Co-secrétaire national

Alliance écologiste indépendante – 6, rue Emile Gilbert – 75012 Paris
06 25 45 30 01

info@alliance-ecologiste-independante.fr -

www.alliance-ecologiste-independante.com